

STOP A L'EXPULSION DE LA FAMILLE M. PAR LA MAIRIE DE FONTAINE !



Arrêt de la procédure d'expulsion de la famille M. !

**Hébergement par la mairie de toutes les personnes à la
rue ou menacées de l'être !**

**APPEL À RASSEMBLEMENT
13 janvier 2025 – 18h – Parvis Mairie**



STOP A L'EXPULSION DE LA FAMILLE M. PAR LA MAIRIE DE FONTAINE !

En ce mois de décembre 2024, à quelques jours de Noël, La famille M. est menacée d'expulsion de son logement suite à une procédure engagée par la Mairie de Fontaine. Ces menaces viennent parachever un long parcours de précarité dans des hébergements successifs. De 2014 à 2016, elle a été hébergée par la Relève. Une première fois menacée d'expulsion, après une mobilisation de soutien, la mairie de Fontaine l'a hébergée dans des locaux vides situés rue Yves Farge de 2016 à 2018. A cette date, la mairie leur a demandé de quitter les lieux et de remettre les clefs et la famille s'est retrouvée occupante sans droit ni titre, tout juste tolérée dans son hébergement et sous la pression permanente d'une mise à la rue. En 2023, sous prétexte de détruire l'immeuble de la rue Yves Farge, la mairie a relogé la famille dans un appartement contre une redevance d'occupation temporaire alors que la famille est sans revenus. Elle souhaite maintenant l'expulser.

Nous dénonçons cette situation car depuis 2018, tout a été mis en œuvre pour que la famille puisse être remise à la rue. Ainsi, si la mairie s'était engagée à trouver une solution pour le relogement après la sortie de la rue Yves Farge¹, cela s'est fait dans des conditions financières insoutenables. Il est ainsi demandé à la famille de payer sa redevance d'occupation de 150 euros sur les 500 euros d'allocation perçus par un de leurs enfants dans le cadre d'un contrat d'insertion avec la mission locale² ! Quel mépris de la part de cette mairie qui n'hésite pas à mettre en péril l'avenir de cette famille dont les deux dernier.e.s enfants sont scolarisé.e.s au collège Gérard Philipe et à l'école maternelle Paul Langevin.

Cette menace d'expulsion intervient dans un contexte que nous dénonçons depuis la fin 2022. La mairie a arrêté tout soutien aux personnes les plus précaires, à la rue ou menacées de l'être. Le centre d'hébergement hivernal « La Chauve-Souris » qui abritait jusqu'en 2021 des personnes à la rue est fermé pour une fuite qui n'a jamais été réparée ! L'immeuble rue Yves Farge qui abritait plusieurs familles est muré depuis 2023.

Nous demandons :

- l'arrêt de la procédure d'expulsion de la famille M.**
- la mise en œuvre de tous les moyens à disposition de la mairie pour l'hébergement des personnes à la rue ou menacées de l'être dans la commune.**

UN TOIT C'EST UN DROIT !

Signataires : RESF Fontaine, Conseil local FCPE du Collège J.Vallès, Association des parents d'élèves et Personnels du collège G.Philipe, FCPE 38, Intersyndicale «Enfants migrant.e.s à l'école» (FSU, SUD, CNT), DAL 38 Groupe solidarité de la paroisse catholique Saint Michel du Drac
Pétition en ligne : suivre QRCode



- 1 <https://www.placegrenet.fr/2023/03/31/fontaine-des-parents-deleves-interpellent-la-ville-pour-reloger-deux-familles-sans-toit-dans-des-logements-municipaux-vides/598664>
- 2 1 % des plus pauvres vivent avec moins de 400 euros par personne et par mois. Dans le cas de cette famille, on parle de moins de 100 euros par personne (source : <https://inegalites.fr/Avec-combien-vivent-ceux-qui-ont-rien-pour-vivre>).